

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

PRÉFECTURE du RHÔNE
COMITE SYNDICAL

Reçu le 23 MARS 2016

Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or ont été réunis régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER,

LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Denis VERKIN

POLEVMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc POIRRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

Convention de partenariat avec la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre du PAEC (projet agro-environnemental et climatique)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC (projet agro-environnemental et climatique) porté par la Métropole de Lyon et pour lequel le SMMO avait donné son accord lors du conseil syndical du 30/09/2015, il est nécessaire de signer une convention de partenariat qui a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'opération « **Animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise – Année 2016** », cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2020, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la métropole de Lyon, la Communauté de communes de l'Est lyonnais, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, des cofinanceurs nationaux, ainsi que les modalités de partenariat entre le bénéficiaire chef de file et ses partenaires, leurs obligations et responsabilités.

La convention est conclue pour une durée de 10 mois et 5 jours, avec un engagement des dépenses entre le 25/02/2016 et 31/12/2016.

Cette convention permettra de rembourser le syndicat intégralement pour ses frais d'animation sur l'opération : un mois de temps de travail de l'agent dédié ainsi que des frais directs de 11.500 euros.

Après en avoir délibéré le conseil syndical autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat « Animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise – Année 2016 ».

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

